

publique généralisés par le moyen de sept divisions sanitaires locales; la ville d'Halifax a son propre service de santé. Chaque division compte un personnel d'infirmières de la santé publique et des inspecteurs sanitaires relevant d'un médecin sanitaire régional de plein temps.

Les services de laboratoire, y compris les examens bactériologiques et autres et les analyses du lait et de l'eau, se sont améliorés et étendus grâce au travail du laboratoire central provincial d'Halifax et ses succursales de Sydney et de Kentville. Le Service de l'hygiène industrielle fait aussi des examens en laboratoire et des recherches sur place. La province fournit gratuitement de la streptomycine pour les tuberculeux et de la pénicilline pour les vénériens.

Trois cliniques dentaires roulantes traitent les jeunes ruraux; des psychiatres fournissent sur place des services d'hygiène mentale et de consultation dans deux régions et des équipages de radioscopie ambulants assurent des services de diagnostic de la tuberculose pulmonaire. La province maintient à Halifax, dans l'hôpital général Victoria, une section et un dispensaire de psychiatrie ainsi qu'une clinique de lutte contre la poliomyélite par le traitement "Kenny".

Le ministère dirige cinq hôpitaux de la province: l'hôpital général Victoria, l'hôpital pour maladies mentales de la Nouvelle-Écosse et trois sanatoriums de tuberculeux. Tous les traitements donnés aux tuberculeux et aux malades mentaux à l'hôpital de la Nouvelle-Écosse sont gratuits.

Tous les hôpitaux autorisés touchent une subvention provinciale de tant par jour pour chaque malade. Les vieillards et aveugles pensionnaires et les mères bénéficiaires d'allocations ont droit à des services médicaux limités en vertu d'un accord passé avec la *Maritime Medical Care Incorporated*, comprenant la visite à domicile et la consultation au bureau mais non la chirurgie, les médicaments et les moyens de secours médicaux.

Nouveau-Brunswick.—La Division de la santé du ministère des Services sanitaires et sociaux comprend les services suivants: services hospitaliers et clinique de diagnostic du cancer, laboratoires, service d'infirmières de la santé publique, lutte contre les maladies transmissibles et les maladies vénériennes, lutte antituberculeuse, hygiène maternelle et infantile, hygiène mentale et génie sanitaire.

La province emploie des médecins sanitaires et quelques infirmières de la santé publique tandis que des services locaux de santé sont fournis par le moyen de 16 sous-circonscriptions locales, chacune coïncidant avec un comté et possédant un bureau de santé dont les membres sont nommés par les conseils municipaux. La province et les bureaux de santé se partagent la responsabilité des diverses œuvres de santé publique locales. D'habitude, de trois à cinq sous-circonscriptions sont confiées à un médecin sanitaire régional aidé d'infirmières de la santé publique. En certains cas, des services soignants d'administration locale sont subventionnés par la province.

Les laboratoires provinciaux font des épreuves pathologiques, bactériologiques, sérologiques et chimiques et surveillent aussi la distribution, par le laboratoire central de Saint-Jean et la succursale de Fredericton, des vaccins, sérums et cultures bactériologiques, y compris la fourniture gratuite d'agents immunisants, de médicaments antivénériens et d'insuline pour les diabétiques indigents. Un laboratoire d'hygiène roulant fait durant l'été des analyses de lait et d'eau.